

Domage au pneu résultant de l'emploi des dispositifs non conformes pour retenir les talons ou permettre le roulage à plat

Ce bulletin a pour but d'informer les utilisateurs du dommage possible pouvant survenir à la suite de l'emploi de dispositifs non conformes dans les ensembles pneu/roue.

Tout dispositif installé à l'intérieur d'un ensemble pneu/roue, tels des dispositifs pour retenir les talons ou permettre le roulage à plat du pneu, ne doit pas endommager les surfaces intérieures du pneu lors de l'installation, le montage et des opérations normales de l'ensemble pneu/roue.

Une pièce de métal, de plastique rigide ou de tout autre matériau non conforme endommagera les surfaces intérieures des pneus lors du travail hors route ou en service avec pressions d'air réduites de l'ensemble pneu/roue. Ces dommages mèneront à un retrait du service prématuré du pneu et peuvent causer une rupture soudaine et catastrophique du pneu. Les photos ci-dessous illustrent les conditions possibles mais ne constituent pas une liste exhaustive des dommages potentiels.



Tout dommage résultant de l'installation, de l'utilisation, du dysfonctionnement ou du retrait de ces dispositifs n'est pas couvert par cette garantie. De plus, ces dommages peuvent causer une perte de pression d'air imprévisible. La rupture du pneu peut être ou non précédée de l'apparition de creux, de bosses ou de poches d'air sur la surface extérieure du pneu.

Si un pneu présente ces symptômes ou si le dispositif s'est détaché de la roue à l'intérieur du pneu, le pneu doit être immédiatement dégonflé, retiré du service et mis au rebut.

En plus des dispositions précédentes, veuillez consulter Le manuel de l'utilisateur canadien du pneu Poids Lourd MICHELIN^{MD} (PLNA10132F) pour de l'information générale sur ce qui est couvert ou non par la garantie.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre représentant Michelin ou contacter Michelin par le biais du site web à www.michelintruck.com/fr_CA

www.michelintruck.com/fr_CA

MICHELIN NORTH AMERICA, INC., Greenville, Caroline du Sud, États-Unis
MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC., Laval, Québec, Canada

Un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.
© 2021 MAN(C)I. Tous droits réservés. Pdf seulement (06/21)

